

PROVINCE DE QUÉBEC
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
005 – École secondaire La Frontalière

004

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire La Frontalière, tenue sous la présidence de monsieur Adam Laliberté, le 26 mai 2026, à 18 h, à la salle de conférence.

Présences :

Parents : François Lessard, Hélène Gagnon, Adam Laliberté

Personnels : Clara Prin; Claudia Marchand; Kassandra Côté Charest; Mélanie Paquette; Josianne Groleau,

Élève(s) : Sara-Ève Madore, Emmy Létourneau

Représentant(s) communauté : Catherine Quirion; Alexandre Martineau;

Direction : Catherine Gagnon, Frédéric Laroche

Secrétaire : Kassandra Côté Charest;

Absence(s) : Jessica Termes (démission) ; Pierre-Luc Lussier

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Adam Laliberté souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la rencontre. Monsieur Frédéric Laroche se présente comme nouveau gestionnaire administratif.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition d'Hélène Gagnon, il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE005-25-025

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 FÉVRIER 2026

Sur la proposition d'Hélène Gagnon, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 24 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE005-25-026

3. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Parent : Pourquoi l'école n'a pas fait « [secondaire en spectacle](#) » avec la soirée artistique?

Réponse Josianne Groleau : Comme c'est sa 1^{re} année en cours comme animatrice de la Vie étudiante, elle regardera les engagements que ça l'implique pour les années suivantes.

Apposer vos initiales ici :

AL/CG

5. ÉTUDES DES DOSSIERS COURANTS

POINTS D'APPROBATION

5.1 Code de vie

Dans le cas des appareils électroniques, il y a eu modification pour une journée complète au lieu de 24 h.

Sur la proposition de François Lessard, il est résolu d'approuver la dernière version du code de vie, joint en annexe *CET005-2025-2026-027* du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE005-25-027

5.2 Programmation des activités et sorties éducatives 2026-2027

Sur la proposition d'Hélène Gagnon, il est résolu d'approuver la programmation des activités de ski/planche joint en annexe *CET005-2025-2026-028* du présent procès-verbal.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CE005-25-028

5.3 Budget du conseil d'établissement

Le montant disponible du conseil d'établissement à ce jour est de 399,00 \$.

Sur la proposition Mélanie Paquette, il est résolu d'approuver ce montant pour l'utiliser afin de payer le repas de juin aux membres du conseil d'établissement.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CE005-25-029

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Information de la direction

6.1.1 Clientèle scolaire 2026-2027 (prévision)

Madame Catherine informe que nous sommes rendus à 798 inscriptions pour l'an prochain et détaille le nombre selon les niveaux.

6.1.2 Normes et modalités

Les dates prévues des étapes pour l'an prochain sont déjà établies et seront disponibles sur le site de la Frontalière en début d'année scolaire 2026-2027.

6.1.3 Fréquences d'évaluations

Les compétences d'évaluation pour chacune des matières, par niveau, sont également établies pour l'an prochain et seront déposées sur le site de l'école.

6.2 Information des élèves

Mademoiselle Madore mentionne que le conseil des élèves est en élection, il y a le gala des activités vendredi afin de mentionner qui sera élu. Les vidéos du gala des activités sont vraiment très drôles. De plus, la pièce de théâtre des 5^e secondaire a très bien été et apprécié. Le déjeuner des finissants a été très apprécié par les élèves et ils ont eu la chance d'avoir leur album de finissant gratuitement.

Apposer vos initiales ici :

AL/CG

6.3 Information des membres du personnel

Mélanie Paquette a accompagné le voyage à Ottawa des élèves de 1re secondaire; c'est toujours très agréable de les voir vivre ces beaux moments et de découvrir les lieux emblématiques de cet endroit.

Claudia Marchand mentionne que le voyage à Toronto des élèves de 2e secondaire s'est bien déroulé et qu'il est toujours agréable de faire découvrir de grandes villes aux élèves.

Les campagnes de financement pour les voyages internationaux se poursuivent : les élèves de 3e secondaire s'occupent des livrets, tandis que ceux de 4e secondaire partiront pour Paris et Londres du 19 au 28 juin. Par ailleurs, le bris d'horaire est en vigueur et les examens ont déjà débuté.

Josianne mentionne que le Camp mini Summum s'est bien déroulé; il serait toutefois pertinent d'évaluer la possibilité de le tenir plus tôt.

Concernant l'activité de fin d'année, le taux de participation a été de 50 %. La tenue d'un examen la même journée a eu un impact sur la participation, ce qui demeure malgré tout un bon résultat.

6.4 Information du comité de parents

Monsieur François Lessard n'a pas assisté à la rencontre, mais les élections ont eu lieu pour le Conseil d'administration, malheureusement personne ne s'est présenté, il reste encore 2 postes à combler.

6.5 Information des représentants des membres de la communauté

Monsieur Alexandre Martineau mentionne que La Mayz a déposé un projet visant une alternative à la suspension. Celui-ci consisterait à accueillir des jeunes une journée par semaine afin de leur offrir des ateliers et de les accompagner dans leur cheminement, avec un volet axé sur des expériences de travail.

Par ailleurs, l'organisme est actuellement en préparation de son assemblée générale annuelle (AGA).

Madame Catherine Quirion mentionne être également en préparation de leur AGA.

À la MRC, des fonds de financement sont disponibles et les écoles peuvent y déposer des projets; la direction en est informée.

Elle souligne des enjeux liés à la violence conjugale, avec une clientèle de plus en plus vulnérable et en quête de sens, ce qui représente un défi important chez les jeunes.

Le tournoi provincial de Mario Kart des CJE, prévu en novembre, vise la sensibilisation et la prévention en lien avec le jeu et s'adresse aux 15 à 35 ans.

Une consultation auprès des jeunes intitulée « Ma voix compte » est en cours afin de recueillir leurs idées et leurs perceptions. Plusieurs expriment toutefois un sentiment d'impuissance, ayant l'impression que leur participation a peu d'impact.

7. CORRESPONDANCE

Aucune

8. AUTRES SUJETS

9. QUESTION DU PUBLIC

Aucun public

Apposer vos initiales ici :

AL/CG

10. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : LE JEUDI 25 JUIN 2026 au restaurant à 17 h 30.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de François Lessard, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée à 19 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE005-25-031

Adam Laliberté

Adam Laliberté, président(e)

Catherine Gagnon

Catherine Gagnon, directrice

Apposer vos initiales ici :

AL/CG



Code de vie

2026 — 2027

RÈGLEMENTS DES ÉLÈVES

Applicable pour l'ensemble du cadre scolaire

APPROUVÉ AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT DE LA
FRONTALIÈRE LE :

26 mai 2026

RÈGLEMENTS DES ÉLÈVES

2026 — 2027

Ces règlements visent la qualité de vie à La Frontalière. Ils se veulent des moyens pour développer dans notre école un milieu favorable à l'apprentissage basé sur certaines valeurs issues du projet éducatif qui balisent et encadrent l'exercice des droits et libertés :

J'ai l'obligation...

- D'adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers les membres du personnel ainsi qu'envers mes pairs.
- De participer aux activités de l'école, en présentiel et en virtuel.
- De m'impliquer dans ma réussite scolaire en fournissant les efforts requis.

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p>1.</p>	<p>Je suis respectueux, courtois et poli avec les autres élèves et les adultes de l'école, en tout temps, et quel que soit le moyen utilisé.</p> <p>- Pour assurer le respect de tous.</p>	<p>⇒ Une conséquence décidée par l'adulte pourra être donnée.</p>
<p>2.</p>	<p>Le vouvoiement et le « Monsieur » « Madame » envers un adulte de l'école est demandé en tout temps.</p> <p>- La nouvelle règle obligatoire dans les écoles impose aux élèves de vouvoyer le personnel (enseignants, administration) et d'utiliser « monsieur »/« madame », une initiative visant à renforcer le civisme.</p>	<p>⇒ Une conséquence décidée par l'adulte pourra être donnée.</p>
<p>3.</p>	<p>Je suis présent à toutes les périodes inscrites à mon horaire. <i>(Voir la dernière page du document pour la liste des motifs)</i></p> <p><u>*L'établissement se réserve le droit de refuser une absence motivée pour des motifs « non reconnus ».</u></p> <p>-Pour profiter des expériences que mon école m'offre.</p> <p>-Pour assurer ma réussite scolaire.</p> <p>-Pour socialiser avec les autres.</p>	<p>⇒ Une retenue;</p> <p>⇒ une retenue du soir ou lors d'une journée pédagogique;</p> <p>⇒ une suspension interne ou externe;</p> <p>⇒ une note de « 0 » lors d'une évaluation;</p> <p>⇒ autres.</p>

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p>4.</p>	<p>Je conserve le casier qui m'est assigné et je maintiens sa propreté.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pour favoriser mon organisation. -Pour maintenir mon environnement attrayant. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un retour au casier d'origine; ⇒ un dédommagement pour détérioration : payer, laver ou réparer.
<p>5.</p>	<p>Je garde mon casier cadenassé.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pour éviter les vols, les pertes et les bris. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assumer les coûts; ⇒ la responsabilité personnelle quant aux pertes et bris possibles; ⇒ l'élève peut se voir vider son casier et pourra récupérer son matériel avec preuve d'un cadenas; ⇒ un verrouillage de mon casier par l'école.
<p>6.</p>	<p>Je consomme des aliments et des breuvages dans les zones prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repas à la cafétéria (dîner); - Collation à la place publique, à la cafétéria ou au café tandem. <p>Exception : <i>les bouteilles d'eau anti-dégâts seront permises en classe (exclusion : laboratoires de sciences et plateaux sportifs).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Pour garder nos casiers et nos corridors propres. -Pour offrir un milieu invitant. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une intervention faite par un membre du personnel tel que de rediriger l'élève à la cafétéria si récurrence dans ce geste les conséquences prévues au système d'encadrement pourront être utilisées.

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p>7.</p>	<p>J'adopte de saines habitudes de vie et je m'abstiens de consommer des boissons énergisantes qui sont interdites à l'école.</p> <p>De plus, la consommation de tabac ainsi que le vapotage sur les terrains du Centre de services scolaire et lors d'activités scolaires sont strictement interdits.</p> <p>-Pour préserver ma santé. -Pour respecter la loi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une saisie de la boisson énergisante; ⇒ un avertissement et une saisie des objets illégaux; ⇒ une suspension interne ou externe; ⇒ autres conséquences; ⇒ une contravention.
<p>8.</p>	<p>Je suis discipliné et calme dans mes agissements en dehors des cours. Mes déplacements doivent se faire en marchant.</p> <p>-Pour assurer ma sécurité et celle des autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une retenue; ⇒ une retenue du soir; ⇒ une suspension interne ou externe; ⇒ autres.
<p>9.</p>	<p>Je me déplace en tout temps vers un lieu public (place publique, cafétéria, café Tandem) autre que la salle des casiers et les corridors du 3^e étage.</p> <p>*Les élèves de 5^e secondaire peuvent demeurer en faisant preuve de civisme à « L'Espace citoyen » et sur les bancs qui leur sont assignés.</p> <p>*Le flânage aux toilettes est interdit.</p> <p>- Pour assurer ma sécurité et celle des autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une conséquence décidée par l'adulte pourra être donnée. ⇒ Perte de privilège ou expulsion de la salle des casiers ainsi qu'à l'espace citoyen pour une période indéterminée pour un individu ou pour tout le niveau. ⇒ Expulsion de la salle des toilettes pour une période indéterminée.

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p>10.</p>	<p>Respecter les règles de classe et gymnase ainsi que les consignes d'un adulte en tout temps.</p> <p>-Pour assurer ma réussite et celle de mes collègues.</p> <p>-Pour travailler dans un environnement propice à l'apprentissage.</p>	<p>⇒ Une conséquence précisée par l'enseignant;</p> <p>⇒ une exclusion momentanée au corridor;</p> <p>⇒ une référence au Détour.</p>
<p>11.</p>	<p>Je respecte l'environnement et le matériel mis à ma disposition.</p> <p>*Tout acte de vandalisme est illégal.</p> <p>-Pour maintenir un environnement accueillant, agréable et sécuritaire.</p> <p>-Pour permettre à tous d'en profiter.</p>	<p>⇒ Un nettoyage ou une restauration de ce qui a été détérioré;</p> <p>⇒ un travail compensatoire;</p> <p>⇒ un remboursement;</p> <p>⇒ une suspension interne ou externe.</p>
<p>12.</p>	<p>J'apporte mon agenda à chaque cours et je le maintiens en bonne condition.</p> <p>-Pour favoriser mon organisation.</p>	<p>⇒ Une conséquence précisée par l'enseignant;</p> <p>⇒ l'achat d'un nouvel agenda.</p>

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p>13.</p>	<p>Je porte les vêtements d'éducation physique prescrits qui respectent le code vestimentaire :</p> <p>*Piscine : Maillot de bain de natation une pièce pour tous. Un maillot couvrant l'entièreté des fesses est obligatoire.</p> <p>Pour celles et ceux n'ayant pas ce type de maillot, le port du T-shirt ou du short sera permis.</p> <p><u>Gymnase</u> : espadrilles attachées, short et T-shirt du Summum.</p> <p>-Pour être confortable, hygiénique et éviter les blessures.</p>	<p>⇒ L'assignation d'un port de vêtements fourni par l'école;</p> <p>⇒ une reprise du temps perdu pendant son absence en classe;</p> <p>⇒ une référence au Détour;</p> <p>⇒ une suspension interne ou externe.</p>
<p>14.</p>	<p>J'ai ma carte étudiante en tout temps.</p> <p>-Pour profiter des différents services offerts à l'école.</p> <p>-Pour que l'on puisse m'identifier au besoin.</p>	<p>⇒ Renouvellement de sa carte et en assurer les frais en cas de perte.</p>
<p>15.</p>	<p>Je suis ponctuel à mes cours.</p> <p>-Pour bénéficier de tout l'enseignement offert.</p> <p>-Pour respecter les apprentissages des autres élèves.</p>	<p>⇒ Une conséquence précisée par l'enseignant;</p> <p>⇒ une retenue;</p> <p>⇒ une référence au Détour;</p> <p>⇒ autres.</p>
<p>16.</p>	<p>Je dois uniquement visionner des contenus qui respectent les valeurs de l'école.</p> <p>* Il est strictement interdit d'aller sur les réseaux sociaux.</p> <p>-Pour maintenir un milieu de vie sain et respectueux.</p>	<p>⇒ Une référence au Détour;</p> <p>⇒ une suspension du droit d'utilisation des appareils selon la gravité de la situation;</p> <p>⇒ une déclaration aux autorités policières.</p>

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p>17.</p>	<p>Je demande une autorisation à la direction pour installer des affiches.</p> <p>-Pour valider que le contenu respecte les valeurs de l'école.</p>	<p>⇒ Un retrait de l'affiche;</p> <p>⇒ une saisie de l'affiche.</p>
<p>18.</p>	<p>J'effectue le travail demandé et je respecte les échéances. Il est de ma responsabilité d'aller voir mon enseignant pour la reprise de mes travaux et évaluations après un retard ou une absence.</p> <p>-Pour favoriser ma réussite scolaire.</p> <p>-Pour respecter les exigences de mes enseignants.</p>	<p>⇒ L'élève s'expose à un échec ou une note de 0;</p> <p>⇒ une conséquence précisée par l'enseignant;</p> <p>⇒ une récupération pour reprendre le travail;</p> <p>⇒ une retenue le midi, le soir ou lors d'une journée pédagogique.</p>
<p>19.</p>	<p>Je respecte le code vestimentaire (<i>voir dernière page de l'agenda</i>).</p> <p>*Les couvre-chefs sont tolérés seulement dans la salle des casiers.</p> <p>-Pour adhérer à la vision commune de mon école.</p>	<p>⇒ L'obligation de se trouver des vêtements autorisés;</p> <p>⇒ l'obligation de porter un vêtement fourni par l'école;</p> <p>⇒ la confiscation du couvre-chef :</p> <p>1^{re} fois : 1 journée</p> <p>2^e fois : 5 journées</p> <p>3^e fois : 10 journées;</p> <p>⇒ une référence au Détour.</p>

LES GESTES ET ÉCHANGES PROSCRITS

À La Frontalière, si...

Je m'expose à...

<p>1.</p>	<p>J'ai recours à la violence verbale ou physique : bagarres, menaces, cyberintimidation, paroles ou autres gestes irrespectueux.</p>	<ul style="list-style-type: none">⇒ La réparation des torts causés;⇒ une suspension interne ou externe;⇒ l'étude de cas par la direction;⇒ une déclaration aux autorités policières;⇒ une demande de renvoi au CSSHC .<ul style="list-style-type: none">➤ <i>Voir le système d'encadrement.</i>
<p>2.</p>	<p>Je plagie (le plagiat est l'acte de copier, de faciliter le copiage de quelque façon lors d'une évaluation ou d'un travail).</p> <p>L'utilisation de l'intelligence artificielle, sauf dans un but de référence, fait également partie du plagiat.</p>	<ul style="list-style-type: none">⇒ Une note de « 0 » lors de l'évaluation;⇒ une mesure disciplinaire déterminée par l'enseignant.

DANS LE CAS DE....

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À..

<p>3.</p>	<p>J'ai en ma possession des objets faisant référence à la violence (une arme, un couteau, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une saisie du matériel; ⇒ l'étude de cas par la direction; ⇒ une suspension interne ou externe; ⇒ une déclaration aux autorités policières; ⇒ une demande de renvoi au CSSHC.
<p>4.</p>	<p>J'ai en ma possession un appareil électronique sur le terrain de l'école, lors d'une activité parascolaire ou lors d'une sortie scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La confiscation de son appareil qui sera remis au responsable de niveau; <p>1^{re} fois : 1 journée (8 h à 15 h 10)</p> <p>2^e fois : 5 journées (8 h à 15 h 10)</p> <p>3^e fois : 10 journées (8 h à 15 h 10)</p> <p><i>N.B. Lors d'épreuves, l'élève se verra attribuer la note « 0 » même si l'appareil n'est pas en fonction.</i></p>
<p>5.</p>	<p>J'enregistre un élève ou un membre du personnel sans son consentement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une saisie du matériel; ⇒ une retenue; ⇒ une suspension interne ou externe; ⇒ l'étude de cas par la direction; ⇒ une déclaration aux autorités policières; ⇒ une demande de renvoi au CSSHC.

DANS LE CAS DE....	L'ÉLÈVE S'EXPOSE À..
<p>6. J'ai en ma possession de la drogue ou de l'alcool.</p> <p>Je suis sous l'influence de drogue ou d'alcool;</p> <p>Je vends ou distribue de la drogue ou de l'alcool;</p> <p>Je possède des accessoires pour la consommation de drogue ou d'alcool.</p>	<p>⇒ Application du « Protocole d'intervention en matière de drogue ou d'alcool » ;</p> <p>https://lafrontaliere.cshc.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/drogue-protocole.pdf</p> <p>⇒ une déclaration aux autorités policières;</p> <p>⇒ suspension interne ou externe;</p> <p>⇒ autres conséquences possibles;</p> <p>⇒ une demande de renvoi au CSSHC.</p>
<p>7. Je commets un vol.</p>	<p>⇒ Une remise ou un remboursement de la marchandise volée;</p> <p>⇒ suspension interne ou externe;</p> <p>⇒ une déclaration aux autorités policières.</p>

*** L'école n'assume pas le coût de remplacement des objets volés.**

ABSENCES RECONNUES

- **Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;**
- **Décès d'un proche parent;**
- **Convocation d'un tribunal;**
- **Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le centre de service scolaire des Hauts-Cantons en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.**

ABSENCES AU COURS RECONNUES

(DOIT ÊTRE MOTIVÉES PAR UNE AUTORITÉ PARENTALE)

1. Maladie confirmée par les parents avec un billet ou un appel téléphonique.
2. Consultation auprès d'un professionnel de l'école.
3. Consultation auprès d'un professionnel hors de l'école avec billet attestant du moment de la visite.
4. Examen pour un permis de conduire avec preuve de rendez-vous.
5. Activités organisées et autorisées par l'école (échanges linguistiques, camps, activités diverses, etc.) **après avoir complété le formulaire approprié.**
6. Dans le cas d'activités ne relevant pas de l'école, il doit y avoir entente entre la direction, les parents et les organisateurs. La direction peut refuser la participation si les résultats scolaires ne sont pas satisfaisants ou que le comportement laisse à désirer.
7. L'autobus scolaire n'est pas passé.
8. Suspension de l'école ou d'un cours par la direction de l'école.
9. Pour toute autre absence, il doit y avoir une demande écrite des parents et une autorisation de la direction.

Note : *Lorsqu'une confirmation est exigée, l'élève doit avant son départ ou dès son retour la remettre au secrétariat de la vie étudiante. Si le billet exigé n'est pas remis, l'absence sera considérée non motivée avec les conséquences qui en découlent.*

ABSENCES NON RECONNUES

1. Quitter un cours ou l'école sans autorisation.
2. Élève qui s'est levé trop tard.
3. Manquer l'autobus.
4. Travail rémunéré pendant les heures de cours.
5. Magasinage, chasse, pêche, etc.
6. Cours de conduite sur temps de classe.
7. Accompagner un ami à l'hôpital ou autres endroits.
8. Toute autre raison jugée non valable par la direction.

Note : *Quand les absences sont non motivées, la direction exige la reprise du temps en retenue ; l'enseignant met la note zéro (0) pour les examens et les récitations qui ont lieu pendant l'absence et peut exiger la reprise des travaux.*

SORTIES DE SKI/PLANCHE À NEIGE 2026-2027

Date	Endroit	Heure de départ	Heure de retour	Prix Billet/+location
18 décembre Jr 3, p.12345	Orford Minimum 40 inscriptions Ouvert à tous	8 h 20	16 h 45	\$/+40 \$
4 janvier pédagogique	Owl's head Minimum 40 inscriptions Ouvert à tous	7 h 45	17 h 15	\$/+40 \$
21-22 janvier Jour 7, pédagogique	Mont Sainte-Anne/Massif de Charlevoix/ Inclusions : Transport, billets de remontée, hébergement 1 nuit, 1 petit déjeuner, assurance annulation Minimum 20 inscriptions Maximum 50 Aucune location/Aucun débutant Réserve 3^e,4^e,5^e secondaire	8 h 20 (21/01)	20 h 45 (22/01)	\$/X
5 février pédagogique	Stoneham Minimum 25 inscriptions Maximum 50 inscriptions Ouvert à tous/Aucune location	5 h 30	20 h	\$/X
16 février Jr 5, p.12345	Orford Minimum 40 inscriptions Ouvert à tous	8 h 20	16 h 45	\$/+40 \$
26 février pédagogique	Sutton Minimum 40 inscriptions Ouvert à tous	7 h 45	17 h 30	\$/+40 \$
11 mars Jour 6, p. 5	Bromont Minimum 40 inscriptions Ouvert à tous	14 h	22 h	\$/+40 \$
25 mars Jr 7 p.12345	Sutton Minimum 40 inscriptions Ouvert à tous	8 h 20	17 h 30	\$/+40 \$